



Présents :

Mme DEHLINGER Adeline, M. GUTH Jean-Jacques, M. HAAGEN Benoit, Mme KLEIN Laetitia, Mme KOHLER Astrid, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme MANAKOFAIVA Virginie, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard, Mme SCHWARZ Stéphanie, M. ZUMSTEIN Christophe.

Procuration(s) :

Absent(s) Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme Claudine NAEGEL

Président de séance : M. HAAGEN Benoit

Avec 11 élus présents, le quorum minimum de 6 est atteint.

1. Désignation du ou de la secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 05/02/2023
3. Vote du Compte Administratif – exercice 2022
4. Vote du Compte de Gestion – exercice 2022
5. Affectation des résultats 2022
6. Vote du budget primitif 2023
7. Vote des taux d'imposition 2023
8. Vote des subventions exercice 2023
9. Clôture de la régie comptable de Rammersmatt
10. Divers

M. le Maire ouvre la séance à 9 h 30.

1. Désignation de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Claudine NAEGEL, en tant que secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 05/02/2023

En l'absence de remarque complémentaire, le Conseil Municipal décide d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 05/02/2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3. Vote du Compte Administratif – exercice 2022

M. le Maire, Benoit HAAGEN projette sur écran, les différents éléments comptables justifiant de l'ensemble des écritures budgétaires et des décisions modificatives intervenues lors de l'exercice écoulé.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire quitte la salle après cette lecture précise, afin que le Conseil Municipal entérine sa décision.

Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement recettes

Recettes prévues	248 088,30 €
Recettes réalisées	233 713,63 €

Section de fonctionnement dépenses

Dépenses prévues 248 088,30 €

Dépenses réalisées 225 966,49 €

Section d'investissement recettes

Recettes prévues 55 985,70 €

Recettes réalisées 14 796,56 €

Section d'investissement dépenses

Dépenses prévues 55 985,70 €

Dépenses réalisées 51 563,25 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Fonctionnement 7 747,14 € (excédent)

Investissement - 36 766,69 € (déficit)

Résultat global - 29 019,55 € (déficit)

VOTE : Adopté à l'unanimité

Après ce vote, M. le Maire rejoint l'instance afin de participer à la suite des débats.

4. Vote du Compte de Gestion – exercice 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Centre de Gestion Comptable de Guebwiller à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est visé par M. le Maire et certifié pour les montants des titres et mandats émis, en conformité avec ses écritures.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, sachant que ce document est identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal en délibère puis vote à l'unanimité des membres présents.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

5. Affectation des résultats 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement 2021 - 6 692,46 €

Un excédent (2022) de clôture de 7 747,14 €

Soit un bénéfice de fonctionnement cumulé de 1 054,68 €

Un bénéfice d'investissement 2021	405,97 €
Un déficit (2022) de clôture de	- 36 766,69 €
Soit un déficit d'investissement cumulé 2022 de	- 36 360,72 €
TOTAL EN AUTOFINANCEMENT	- 35 306,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

À l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022, comme suit :

Compte 1068 Bénéfice de fonctionnement reporté	1 054,68 €
Compte 001 Déficit d'investissement reporté	36 360,72 €

VOTE : Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal en détail le projet du budget primitif de l'exercice 2023.

La section de fonctionnement se présente équilibrée en dépenses comme en recettes, avec un montant de 234 000,00 €.

Pour la section d'investissement, l'équilibre financier en dépenses comme en recettes fait apparaître un montant de 64 110,12 €.

Après la présentation complète de ce document détails compris, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le Budget primitif 2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité

7. Vote des taux d'imposition 2023

Afin de procéder à l'équilibre du budget primitif 2023, l'assemblée délibérante décide d'appliquer les taux des taxes directes locales pour ce nouvel exercice 2023, comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	23,69 %
- Taxe foncière (non bâti)	97,08 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires	8,14 %

VOTE : Adopté à l'unanimité

8. Vote des subventions exercice 2023

M. le Maire expose que le budget 2023 est annoncé depuis le 4^{ème} trimestre 2022 comme étant très difficile, après quelques surprises fin 2022 concernant les versements de fonds et dotations diverses.

En conséquence, aucune subvention ne sera versée aux associations au titre de l'exercice 2023.

Cependant, le versement pour l'exercice 2022 au profit de l'OMSLC n'a pas été effectué dans son intégralité. Ainsi, un montant de 200 € sera versée en rattrapage sur le budget 2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité

9. Clôture de la Régie comptable

La Régie comptable de Rammersmatt servant à recueillir chèques et espèces n'ayant plus mouvementé depuis 2018.

Ensuite, la motivation de cette clôture fait également suite au changement des modalités de perception des recettes.

En effet, les recettes sont réalisées par le biais d'un prélèvement SEPA sur les comptes du redevable ou ce dernier peut effectuer un virement.

En conséquence, M. le maire propose de la clôturer.

VOTE : Adopté à l'unanimité

10. Divers

M. Christophe ZUMSTEIN quitte la séance à 11h15. Ce sont 10 votants.

✓ Dossier PETITJEAN

Les conjoints PETITJEAN ont lancé une procédure contre la municipalité pour dommages et intérêts en réponse à l'annulation de l'octroi de permis de construire.

✓ Avenir du Hochburg

M. le Maire expose les conditions liées aux baux. Une priorité est donnée des baux aux jeunes agriculteurs (sous condition), agriculteur du village.

✓ Course cycliste du 1^{er} mai

La 47^{ème} édition du prix du Muguet aura lieu le 1^{er} mai.

✓ Conférence le 14 avril

M. Walter KNAUS organisera une conférence sur

✓ Intervention d'un auteur le 1^{er} septembre

M. Christian GUTH viendra présenter son livre en la salle communale D'Schira.

✓ Animation cabaret le 8/07/2023 par M. TOCCO Antoine

✓ Décorations de Pâques

Les enfants ont réalisé des dessins qui ont été plastifiés pour décorer l'arbre devant la mairie.

✓ Bilan de fonctionnement des Brigades Vertes

M. Stéphane LAMBOLEZ a participé à l'Assemblée générale qui s'est déroulée à Lutterbach. Les Brigades vertes ont été auditées par la Cour des comptes. L'organigramme du Comité directeur a été revu à la baisse. Il est passé de 400 membres à 48.

Les Brigades Vertes vont solliciter les communes pour une autorisation d'euthanasie, car ils sont confrontés au problème du gibier blessé.

En effet, avant 2008, ils étaient équipés de carabines leur permettant d'effectuer ce tir, mais la carabine leur a été retirée. Ils sont obligés de faire appel à un garde-

chasse ou un chasseur. Ces personnes ne sont pas joignables entre 22h00 et 6h00.

Les Brigades Vertes ont donc besoin d'une délibération de toutes les communes donnant l'aval à cette possibilité d'euthanasier le gibier, si ce dernier est trop blessé.

Les brigades Vertes sont de plus en plus confrontées aux dégradations et aux incivilités. Ils demandent à pouvoir disposer d'armes de poing.

L'antenne du bureau de Thann a présenté un bilan de ses activités.

Les Brigades Vertes rappellent leur service de démoustication au service de la population.

✓ Conseil de fabrique

M. SCHUFFENECKER annonce que le Conseil de Fabrique tiendra son Assemblée Générale le 28 mars prochain à 19h30 en la salle communale D'Schira.

En l'absence de sujet et de débat supplémentaires, Monsieur le Maire clôt la séance à 12h00.

La Secrétaire,
Claudine NAEGEL

Le Maire,
Benoit HAAGEN